

7 février 2002, Québec

Signature de l'entente finale entre le Québec et le Grand Conseil des Cris

Monsieur le Grand Chef Ted Moses,
Chefs des communautés cries,
Chers collègues du Conseil des ministres,
Monsieur le Consul de France,
Madame la Consul des États-Unis,
Mesdames et messieurs,
Watchya je watch eem din no miss sue wey

Je suis très ému et particulièrement fier d'être avec vous aujourd'hui. Waskaganish est un endroit privilégié de rencontre entre les Québécois et les Cris. Dès le 17^e siècle, les coureurs des bois Desgroseillers et Radisson ont fait un séjour remarqué ici pour échanger et commercer avec vous. Plus récemment, en 1977, mon regretté chef et ami, M. René Lévesque, a été le premier premier ministre du Québec à venir à Waskaganish. Quelques années plus tard, il a posé un geste important en reconnaissant que les Cris, comme le Québec, forment une nation.

Notre présence ici est un témoignage éloquent de la détermination de nos deux nations. Nous avons, en effet, choisi de faire face ouvertement à l'avenir plutôt que de rester braqués sur le passé. Un courage qui va nous permettre de bâtir sur ce qui nous unit plutôt que sur ce qui nous sépare.

C'est dans cet esprit que, le 23 octobre dernier, je me joignais au grand chef Ted Moses pour annoncer la signature d'une entente de principe qui fut aussitôt qualifiée d'historique par plusieurs.

Le projet était, convenons-en, plutôt ambitieux : se réconcilier et établir une nouvelle relation fondée sur le respect et la confiance pour les cinquante prochaines années. Le grand chef Ted Moses a parlé de la « paix des Braves », et il avait bien raison, car plusieurs doutaient que cette réconciliation puisse vraiment se concrétiser.

Ainsi, la signature d'une entente finale entre le gouvernement du Québec et le Grand Conseil des Cris ouvre la voie à une nouvelle ère de collaboration et à une véritable relation de nation à nation entre les Cris et le Québec.

Cette entente repose d'abord sur l'établissement d'un partenariat entre le Québec et les Cris fondé sur le dialogue, l'ouverture et le respect mutuel. Dans cet esprit, le gouvernement du Québec et les Cris consentent à cesser leurs poursuites judiciaires de plusieurs milliards de dollars actuellement devant les tribunaux. Les Cris s'engagent aussi à ne pas intenter contre le Québec d'autres recours relatifs à l'application passée de la CBJNQ.

Cette entente prévoit également une plus grande prise en charge, par les Cris, de leur développement économique et communautaire. À cet égard, les engagements du Québec découlant de la Convention de la Baie-James relatifs au développement économique et communautaire seront dorénavant pris en charge par les Cris. Dans le but de leur permettre

d'assumer ces nouvelles responsabilités, le gouvernement du Québec s'engage à verser une somme de 23000000 \$ en 2002-2003, de 46000000 \$ en 2003-2004 et de 70000000 \$ en 2004-2005. Par la suite, cette contribution sera indexée selon une formule qui reflétera l'évolution de l'activité économique dans les secteurs de l'hydroélectricité, de la foresterie et des mines.

Enfin, cette entente vise aussi à une accélération du développement de la région. Dans un premier temps, on enclenchera la réalisation de projets majeurs de développement hydroélectrique sur le territoire de la Baie-James. On amorcera aussi des initiatives qui permettront l'harmonisation des activités forestières avec les activités traditionnelles des Cris.

Améliorer le bien-être et assurer la prospérité

Dans cette entreprise initiée l'été dernier, deux aspects nous unissaient plus particulièrement. Premièrement, une volonté inébranlable, de part et d'autre, d'assurer le plein développement de nos communautés respectives et d'en assurer le bien-être et la prospérité. Deuxièmement, une conviction tout aussi solide que le territoire de la Baie-James offre un potentiel qui n'est pas encore pleinement développé. Nous tous, ici, savons pourquoi il est essentiel d'accélérer le développement économique et communautaire de la nation crie. Présentement, dans les communautés crie, l'emploi constitue un défi. La population y est très jeune et elle est appelée à croître rapidement au cours des prochaines années. La chasse et la trappe, de même que l'administration publique, n'offriront pas, dans le futur, un nombre suffisant de nouveaux emplois pour absorber cette main-d'œuvre jeune et dynamique.

Le grand chef Ted Moses sera sans doute d'accord avec moi, il faut se préoccuper de l'avenir de nos jeunes. Il serait irresponsable de fermer les yeux sur le besoin de la nation crie d'assurer son développement économique et communautaire, car cela entraînerait des conséquences graves, pour les Cris, bien sûr, mais aussi pour l'ensemble du Québec. Renforcer la nation crie n'est pas affaiblir le Québec. Bien au contraire, car il ne s'agit pas d'enlever à l'un pour donner à l'autre. Il s'agit de converger vers des objectifs qui seront partagés par tous. Les projets de développement hydroélectriques Eastmain 1 et Eastmain 1-A/Rupert en sont d'excellents exemples.

Je sais que ces projets ont suscité beaucoup de questionnements dans les communautés. Tout de même, ce sont près des deux tiers des habitants de Waskaganish qui se sont prononcés en faveur de la ratification de l'entente avec le Québec. Cela illustre bien que nous reconnaissons que l'on peut tous gagner à partager les fruits du développement. Ce développement hydroélectrique apportera, en vertu de l'entente, des bienfaits durables aux Cris comme au Québec.

C'est quelque 400000000 \$ qui seront investis sur le territoire au cours des prochaines années. Environ 10 500 emplois seront créés pendant la phase de construction. Des emplois pour les Cris, bien sûr, mais aussi pour les Jamésiens et les autres Québécois. Les retombées économiques pour l'ensemble du Québec seront substantielles. Une fois en opération, ces installations permettront d'ajouter 1 200 MW aux capacités

installées d'Hydro-Québec, soit environ 15 % de plus que les installations actuelles de la Baie-James.

Quelqu'un a déjà dit que l'hydroélectricité, c'est en quelque sorte « transformer l'eau en lumière ». Que les Cris partagent avec le Québec la lumière produite par ces nouveaux développements hydroélectriques est tout à fait naturel, tout comme il est naturel que cette lumière vienne éclairer la relation renouvelée entre nos deux nations pour les cinquante prochaines années.

Le potentiel du territoire de la Baie-James ne se limite cependant pas à l'hydroélectricité. Le territoire est vaste et couvert d'immenses forêts, et cette forêt est source de richesse sous bien des formes.

Elle est riche d'abord de ce qu'elle contient et protège : une faune diversifiée qui soutient les activités traditionnelles de chasse et de trappe. Elle est riche aussi du bois qu'elle permet de récolter. L'entente établit un régime forestier adapté qui engendrera une meilleure harmonisation des activités liées à l'exploitation de ces grandes richesses, en particulier en reconnaissant l'aire de trappe comme unité de référence pour le calcul de la possibilité forestière.

L'objet de ce régime forestier adapté n'est pas de réduire l'exploitation forestière et la richesse qui en est tirée, mais bien de « mieux faire ». Il s'agit de travailler plus efficacement et de faire une meilleure intégration du mode de vie traditionnel cri dans la planification forestière.

Et, pour s'assurer que cette harmonisation soit bien réalisée, un Conseil Cris-Québec sur la foresterie de même que des comités locaux conjoints Cris-Québec dans chacune des communautés où se réalisent des opérations forestières seront créés.

Le développement du Nord-du-Québec

La conclusion de cette entente finale outillera la nation crie pour qu'elle relève les défis posés par la modernisation de son économie et par sa forte croissance démographique. Les dispositions de l'entente traitant de la mise en valeur des ressources naturelles, du règlement des litiges et d'un apport financier additionnel dans l'économie régionale devraient rassurer le milieu non autochtone, les Jamésiens, et consolider ses perspectives de développement. À cet égard, il est important de souligner que c'est le Nord-du-Québec tout entier qui bénéficiera de cette entente, tant sur le plan des relations interculturelles que sur celui de la prospérité collective.

L'entente d'aujourd'hui innove grâce à des dispositifs de mise en œuvre inédits et originaux qui inciteront nos deux nations à construire de solides ponts entre elles, dans un climat d'harmonie et de collaboration.

L'équité entre Autochtones et non Autochtones doit se traduire par des chances égales face au développement. Cette notion représente le fondement de notre entente et représente le meilleur gage pour éviter que se creuse davantage le fossé d'incompréhension entre nous. D'une façon plus globale, je dirais que l'entente avec la nation crie représente le produit d'une

juste adéquation entre efficacité économique, équité sociale et respect de l'environnement. Cette adéquation constitue le pilier même sur lequel repose la politique de développement du Nord-du-Québec, adoptée le printemps dernier par notre gouvernement.

Conclusion

Il y a une chose que nous devons retenir de cette entente. Même si elle peut paraître fort complexe sous certains angles, l'objectif commun que nous visons, c'est le bien-être des femmes et des hommes, des jeunes comme des aînés, tant chez les Cris que chez les habitants du Nord-du-Québec.

C'est sur cette toile de fond qu'il faut comprendre pourquoi nous parlons tant de développement économique et de création d'emplois chez les Premières Nations. C'est pour trouver l'équilibre nécessaire entre tradition et modernité, tout en préservant la culture propre à chacune.

Avec cette entente, nous sommes invités à relever, ensemble, un défi collectif important qui, à plusieurs égards, nous honore comme nations. Maintenant que la paix est signée entre nous, nous devons nous mettre au travail et nous assurer qu'elle sera un grand succès. Les regards de plusieurs pays sont déjà tournés vers nous. Voilà une occasion unique de leur démontrer notre volonté et notre détermination à faire de ce partenariat une réussite exemplaire.

« Longue vie à la Paix des Braves et à l'amitié entre les nations crie et québécoise! »
Je vous remercie.